

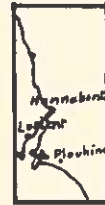
DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

MORBIHAN

SITES

SITE DES PATIS

COMMUNE : PORT-LOUIS
CANTON : PORT-LOUIS
ARRONDI : LORIENT



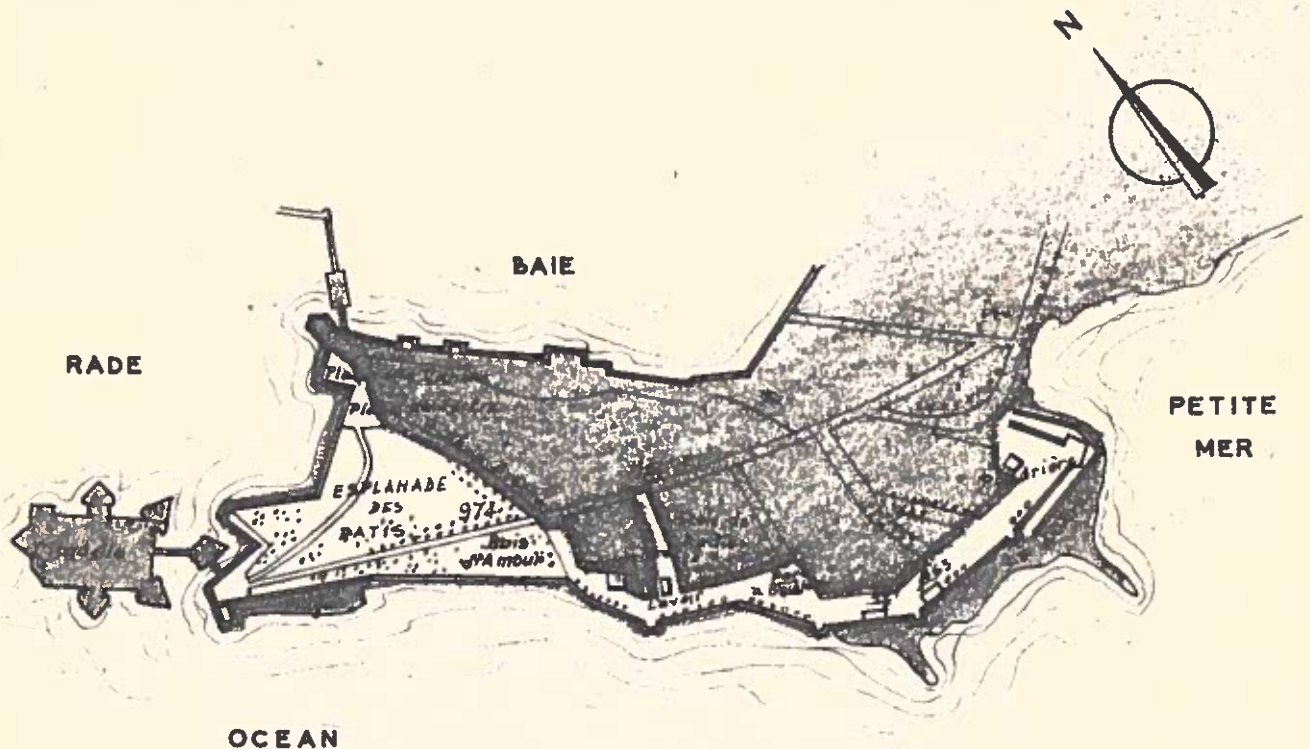
CARTE
MICHELIN

N°63

PLI(1)

INSCRIPTION

Vu



Article 1er - Est inscrit à l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué à Port-Louis (Morbihan) par :

- L'Esplanade des Pâtis et le Bois d'Amour comprenant la totalité des parcelles N°s 974, 463 et 464 section V du cadastre de la commune;
- La Place du Tertre et la Place aux Canons;
- Les terrains formant le "Boulevard des Remparts" compris depuis la rue de la Brèche et la Poudrière jusqu'au Fort du Lohic, entre les remparts et les propriétés diverses ayant vue sur l'Océan (notamment l'Ecole de Radio et l'Hospice)
- L'Avenue des Etrangers et ses arbres depuis la Mairie jusqu'au lavoir du Lohic, y compris l'ancienne fontaine des Récollets
- Les arbres plantés à l'intérieur de la Citadelle, de l'Ecole de Radio et de l'Hospice ainsi que sur le Fort du Lohic
- Le tout appartenant à

L'Etat par la Marine Nationale pour les parcelles 974p, 464 et 463 section V et à la ville de Port-Louis pour la parcelle 974p section V ainsi que pour les terrains de circulation situés le long des fortifications.

(Arrêté du 23 Septembre 1942)